Le 17 novembre, on se mobilise !

ufict.cgt@grandreims.fr

Reims, le 09/10/2026
A monsieur le Président du Grand Reims

Objet : Préavis de grève pour la journée du 16 novembre 2026 au 31 décembre 2026 de 0 h à 24 h couvrant l'ensemble des agent·es et cadres du Grand Reims

Monsieur le Président du Grand Reims

Depuis plus d'un mois, la colère gronde dans notre pays, des lycéen·nes aux étudiant·es en passant par les travailleuses·eurs et retraité·es, le constat est sans appel, l'urgence sociale doit être décrétée.

Les projets budgétaires de l'État, PLF et PLFSS, travaillés par le gouvernement Macron/Lecornu/Vautrin, sont un affront aux revendications légitimes qui ne cessent de s'exprimer aussi bien dans la rue, devant les lycées et les facultés que dans tous nos services publics.

Pire, la répression et l'entrave utilisées par le gouvernement pour discréditer et jouer le pourrissement des mobilisations sont des stratégies dangereuses et irresponsables.

Nous dénonçons fermement l'acte de violence dont a été victime notre principale dirigeante nationale, Natacha Pommet, et demandons aux services de l'État que toute la lumière soit faite sur les circonstances ayant mené à cette agression. https://nvo.fr/la-volonte-manifeste-de-viser-les-syndicats-natacha-pommet-blessee-par-une-grenade-de-desencerclement-le-17-octobre

La violence est avant tout sociale. C'est celle que des milliers de travailleuses·eurs, jeunes et retraité.es, vivent au quotidien, en tentant de survivre face à un coût de la vie toujours plus élevé, à des salaires et traitements gelés, face à l'inaction des pouvoirs publics, face aux désastres environnementaux et aux changements climatiques.

Nos services publics sont fragilisés, dégradés, à bout de souffle. La santé et la sécurité des agentes et agents publics et salarié·es sont menacées. Le manque de reconnaissance, le gel du point d'indice et des salaires, le manque de moyens, la précarité sont autant de raisons à la colère portée par les agent·es et les salarié·es.

Le Grand Reims n'échappe pas à ces phénomènes.

I/ Une préparation budgétaire fragilisant le service public, ses usagers, ses agents et cadres

La préparation budgétaire 2027 est impactée par les baisses de dotations estimées à 10 millions selon la 1ère épure du PLF 2027.

Il est demandé aux services de réduire leurs demandes budgétaires de 5 millions d'euros. C'est autant de service public en moins pour les usagers, avec une nouvelle dégradation des conditions de travail des agent.es et cadres de notre EPCI.

Dans le même, ces mêmes agents et cadres subissent une perte importante de leur pouvoir d'achat.

Au point qu'une large intersyndicale réunissant la CFDT, la CGT, FO, SUD et l'UFICT-CGT revendique depuis plusieurs années une sérieuse augmentation du RIFSEEP de 400 € et une prise en charge par l'employeur de la baisse de 10 % des indemnités maladie.

II/ Le recours aux contractuel.les, une économie de 2,5 millions d'euros

Les recrutements de collègues contractuel.les représentent 50 % des embauches. Ils représentent désormais 300 postes. Pour eux, il n'y a aucune évolution de rémunération, aucune évolution de carrière.

Ils sont sous -rémunérés. S'ils étaient titulaires, l'employeur devrait aligner une enveloppe supplémentaire de 2,5 millions d'euros.

III/ Les inégalités femmes – hommes perdurent sans effet réel du plan égalité professionnelle

En catégorie A, l'IFSE moyenne d'un cadre A titulaire est de 20 465 €, celle d'une cadre A titulaire de 16 454 €, celle d'un cadre A contractuel de 14 411 € et enfin celle d'une cadre A contractuelle de 14 058 €. Entre l'IFSE la plus haute et la plus basse, il y a un différentiel de 6407 € par an, soit 31% au détriment des femmes et contractuel.les.

En catégorie B, l'IFSE moyenne d'un cadre B titulaire est de 9 565 €, celle d'une cadre B titulaire de 8 681 €, celle d'un cadre B contractuel de 6 821 € et enfin celle d'une cadre B contractuelle de 6 603 €. Entre l'IFSE la plus haute et la plus basse, il y a un différentiel de 2 962 € par an, soit 30,9% au détriment des femmes et contractuel.les.

En catégorie C, l'IFSE moyenne d'un agent C titulaire est de 4 699 €, celle d'une agente C titulaire de 3 640 € (- 1059 €), celle d'un agent C contractuel de 1341 € et enfin celle d'une agente C contractuelle de 678 €. Entre l'IFSE la plus haute et la plus basse, il y a un différentiel de 4021 € par an, soit 85% au détriment des femmes et contractuel.les.

Le CIA révèlent des inégalités sur les 3 catégories, avec en catégorie C un acmé plus que révélateur sur les différentes catégories de disparités.

IV/ Le CTI (Prime SEGUR), une économie de 354 643 €

L'UFICT-CGT a estimé en 2024 que 120 collègues Grand Reims et Ville de Reims pouvaient en bénéficier et a écrit dans ce sens à l'autorité territoriale.
https://ufictcgtgrandreims.fr/2024/05/courrier-oublies-du-segur-cti-de-l-ufict-cgt-du-grand-reims-au-maire-president.html

C'est donc une économie brute pour l'employeur de 354 643 € sur le dos de ces collègues et une perte nette pour elles et eux de 276 480 € par an.

V/ Un préavis de grève reposant sur des revendications locales et nationales

Dans ce contexte local et national, l'UFICT-CGT du Grand Reims dépose pour l'ensemble des personnels de notre EPCI, ce préavis de grève pour les journées de grève et de manifestation du mois du novembre à compter du 16 novembre 2026 au 31 décembre 2026 de 0 h à 24 h, afin de permettre à l'ensemble des personnels de porter les revendications suivantes :

1. Les revendications de l'intersyndicale des administrations territoriales rémoises (Grand Reims, Ville de Reims, CCAS) constituée de la CFDT, de la CGT, de FO, de SUD et de l'UFICT-CGT.
2. L'alignement de la rémunération des contractuel.les sur les titulaires à grade égal.
3. L'action directe contre les violences sexistes et sexuelles organisationnelles (Freins et plafond de verre à la carrières et aux rémunérations des femmes, à l'accès à la formation, organisation du travail pour la conciliation vie professionnelle – vie personnelle, mise en place d'autorisations spéciales d'absence (ASA) pour motif de santé menstruelle ou gynécologique (règles douloureuses, endométriose).
4. L'instauration du CTI (Prime SEGUR).
5. Un plan d'investissement et de financement de la Fonction publique en lieu et place du projet de baisse des budgets des collectivités de 5,6 milliards d'euros.
6. Le dégel et l'augmentation du point d'indice à 6,50€ immédiatement, l'effectivité de l'égalité salariale et la revalorisation des filières à prédominance féminine.
7. Un plan de recrutement et de titularisation permettant de répondre aux enjeux de lutte contre la précarité, la surcharge de travail et de répondre aux besoins de la population.
8. L'abrogation immédiate de la loi de transformation de la Fonction Publique.
9. L'arrêt immédiat de toute répression et tous actes de violence, le respect des droits et libertés fondamentales, notamment du droit de grève et de manifester.
10. L'ouverture de négociations sur les revendications de la jeunesse avec des budgets dédiés (suppression de Parcoursup, embauches de personnel, plan d'investissement bâtimentaire).

Nous appelons l'ensemble des agent.es et cadres du Grand Reims à continuer d'exprimer leurs revendications légitimes par toutes formes d'actions nécessaires et à participer aux actions et aux mobilisations qui seront organisées du 16 novembre 2026 , 17 novembre 2026, 18 novembre 2026, 19 novembre 2026, 20 novembre 2026, 21 novembre 2026, 22 novembre 2026, 23 novembre 2026, 24 novembre 2026, 25 novembre 2026, 26 novembre 2026, 27 novembre 2026, 28 novembre 2026, 29 novembre 2026, 30 novembre 2026 et du 1er décembre 2026, 2 décembre 2026, 3 décembre 2026, 4 décembre 2026, 5 décembre 2026, 6 décembre 2026, 7 décembre 2026, 8 décembre 2026, 9 décembre 2026, 10 décembre 2026, 11 décembre 2026, 12 décembre 2026, 13 décembre 2026, 14 décembre 2026, 15 décembre 2026, 16 décembre 2026, 17 décembre 2026, 18 décembre 2026, 19 décembre 2026, 20 décembre 2026, 21 décembre 2026 , 22 décembre 2026, 23 décembre 2026, 24 décembre 2026, 25 décembre 2026, le 26 décembre 2026, le 27 décembre 2026, le 28 décembre 2026, le 29 décembre 2026, 30 décembre 2026 et le 31 décembre 2026.

Recevez, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

L'UFICT-CGT du Grand Reims